

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 261

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« L'identité et les fonctions des représentants et des élus mentionnés aux 1° et 2° et au quatrième alinéa sont rendus publics, ainsi qu'un moyen de les contacter sans intermédiaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer la transparence de la représentation au sein des SPST, en prévoyant que l'identité et les fonctions du président, du vice-président, du trésorier, ainsi que des représentants des employeurs et des salariés au conseil d'administration doivent être rendus publics, ainsi qu'un moyen de contacter chacun d'entre eux personnellement (une adresse e-mail nominative dédiée, par exemple).